



## AVIS CONSEIL GENERAL

### Séance du 11.09.2024

Réuni en séance le 11 septembre 2024, en présence de 49 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

- Il accepte, par 47 voix pour et 1 abstention, l'abrogation du règlement sur le parcentage prolongé avec vignette.
- Il accepte, à l'unanimité, le nouveau règlement pour l'encouragement à la sauvegarde du patrimoine bâti.
- Il accepte, par 47 voix pour et 1 abstention, le coefficient d'impôts de 1.0.
- Il accepte, par 47 voix pour et 1 abstention, le taux d'indexation de 176 %.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune.

En vertu de l'art. 70 al. 5 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 12 novembre 2024.

Fait à Val de Bagnes, le 13 septembre 2024

Le Conseil général

#### Conseil général

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS  
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
+41 27 777 11 00, [etat-major@valdebagnes.ch](mailto:etat-major@valdebagnes.ch), [www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)

